



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°69-2022-179

PUBLIÉ LE 25 OCTOBRE 2022

Sommaire

69_DSDEN_direction des services départementaux de l'Education nationale du Rhône /

69-2022-10-24-00002 - Arrêté DSDEN DOS 2022 10 24 119 du 24 octobre 2022 mesures de carte scolaire dans le premier degré à la rentrée 2022 (11 pages)

Page 3

69_Préf_Préfecture du Rhône / Direction de la sécurité et de la protection civile

69-2022-10-25-00003 - AP interdiction jerrican 251022 (2 pages)

Page 15

69-2022-10-25-00002 - arrete du 25 10 2022 designation pompe station (5 pages)

Page 18

69_DSDEN_direction des services
départementaux de l'Education nationale du
Rhône

69-2022-10-24-00002

Arrêté DSDEN DOS 2022 10 24 119 du 24
octobre 2022 mesures de carte scolaire dans le
premier degré à la rentrée 2022

Division de l'Organisation Scolaire
Gestion des moyens du 1^{er} degré
DOS1

**L'INSPECTEUR D'ACADEMIE, DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES
DE L'EDUCATION NATIONALE DU RHONE**

**Arrêté n° DSDEN_DOS_2022_10_24_119 du 24 octobre 2022
portant sur les mesures de carte scolaire dans le premier degré à la rentrée 2022
annulant l'arrêté n° DSDEN_DOS1_2022_07_06_118 du 6 juillet 2022**

- Vu le Code de l'Education, notamment ses articles R222-19-3 et D211-9,
- Vu les avis des Comités Techniques Spéciaux Départementaux des 2 février, 27 juin et 20 octobre 2022,
- Vu les avis des Conseils Départementaux de l'Education Nationale des 3 février, 5 juillet et 20 octobre.

ARRETÉ

Article 1^{er} :

Les mesures de carte scolaire du 1^{er} degré applicables pour l'année scolaire 2022-2023 dans les écoles publiques du Rhône sont décrites dans la liste annexée à cet arrêté.

Article 2 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 :

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° DSDEN_DOS1_2022_07_06_118 du 6 juillet 2022.

Lyon, le 24 octobre 2022

Pour le recteur et par délégation,
L'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale du Rhône

Philippe CARRIÈRE

Division de l'Organisation Scolaire
DOS1

PRÉPARATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022 DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES

RECAPITULATIF DES MESURES DE CARTE SCOLAIRE

I - CRÉATIONS, RETRAITS DE CLASSES PAR COMMUNE : 129 créations et 209 retraits

AMPLEPUIS	Ecole élémentaire Le Petit Prince	3723X	Retrait 8 ^{ème} classe
AMPUIS	Ecole maternelle Boulevard des Allées	3102X	Création 4 ^{ème} classe
ANSE	Ecole maternelle Paul Cézanne	2489F	Création 6 ^{ème} classe
ARNAS	Ecole élémentaire Rue du Beaujolais	3263X	Création 9 ^{ème} classe
BEAUJEU	Ecole élémentaire Route d'Avenas	3115L	Retrait 5 ^{ème} classe
BELMONT D'AZERGUES	Ecole primaire Le Petit Prince	1422W	Retrait 2 ^{ème} classe maternelle Création 3 ^{ème} classe élémentaire
BRIGNAIS	Ecole élémentaire Jean Moulin	3384D	Création 8 ^{ème} classe
BRON	Ecole élémentaire Pierre Cot	1219A	2 Retraits (17 ^{ème} et 16 ^{ème} classes)
	Ecole élémentaire Jules Ferry	2888P	Création 7 ^{ème} classe
	Ecole primaire Saint Exupéry	1225G	Retrait 11 ^{ème} classe élémentaire
	Ecole primaire Jean Moulin	3212S	Retrait 7 ^{ème} classe maternelle Retrait 14 ^{ème} classe élémentaire
	Ecole primaire Jean Jaurès	3220A	Retrait 7 ^{ème} classe maternelle Retrait 11 ^{ème} classe élémentaire
BRULLIOLES	Ecole primaire Le Petit Prince	1353W	Retrait 3 ^{ème} classe élémentaire
CAILLOUX SUR FONTAINES	Ecole primaire Place du 8 mai 1945	0839M	Création 5 ^{ème} classe maternelle
CALUIRE ET CUIRE	Ecole maternelle Berthie Albrecht	2250W	Retrait 5 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Jules Verne	0290R	Retrait 9 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Jean Jaurès Application	2980P	Retrait 11 ^{ème} classe
	Ecole primaire André Marie Ampère	1713M	Création 8 ^{ème} classe élémentaire
	Ecole primaire Edouard Herriot	2252Y	Retrait 5 ^{ème} classe maternelle
	Ecole primaire Jean Moulin Application	3945N	Retrait 5 ^{ème} classe maternelle
CENVES	Ecole primaire du Bourg (RPI avec Serrières)	1015D	Création d'une classe maternelle
CHAMBOST ALLIÈRES	Ecole primaire Route de L'Azergues	0355L	Création 4 ^{ème} classe élémentaire
CHAPONNAY	Ecole maternelle Marlène Jobert	2728R	Création 7 ^{ème} classe
CHAPONOST	Ecole maternelle Les Muguets	2435X	Création 6 ^{ème} classe
CHARLY	Ecole élémentaire Les Tilleuls	2860J	Création 10 ^{ème} classe
CHÂTILLON	Ecole élémentaire La Vallée	0867T	Création 6 ^{ème} classe
CHAUSSAN	Ecole primaire du Bourg	1369N	Retrait 2 ^{ème} classe maternelle
CHAZAY D'AZERGUES	Ecole élémentaire Jules Verne	3196Z	Création 12 ^{ème} classe
COGNY	Ecole primaire Le Marais	2910N	Retrait 4 ^{ème} classe élémentaire

COLOMBIER SAUGNIEU	Ecole primaire Jules Ferry	3959D	Création 9 ^{ème} classe élémentaire
COMMUNAY	Ecole élémentaire Des Brosses	3262W	Retrait 7 ^{ème} classe
	Ecole primaire Des Bonnières	2594V	Création 7 ^{ème} classe maternelle
CORBAS	Ecole primaire Jacques Prévert	3898M	Création 10 ^{ème} classe élémentaire
CRAPONNE	Ecole élémentaire Centre	0732W	Création 9 ^{ème} classe
	Ecole primaire La Gatolière	3395R	Retrait 9 ^{ème} classe élémentaire
DARDILLY	Ecole primaire Le Grégoire (école fusionnée)	1241Z	Création 11 ^{ème} classe élémentaire
DÉCINES CHARPIEU	Ecole maternelle Jean Jaurès	3516X	Retrait 9 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Jean Jaurès	3471Y	Retrait 16 ^{ème} classe
	Ecole primaire Le Prainet 2	2620Y	Création 13 ^{ème} classe élémentaire
	Ecole primaire La Berthaudière	3948S	Retrait 6 ^{ème} classe maternelle
	Ecole primaire La Soie	3559U	Retrait 7 ^{ème} classe maternelle 2 Retraits (14 ^{ème} et 13 ^{ème} classes élémentaires)
	Ecole primaire Les Sablons Les Marais Ecole primaire Pierre Moutin	3946P 4464C	Création 12 ^{ème} classe élémentaire 2 Créations (5 ^{ème} et 6 ^{ème} classes maternelles) Création 6 ^{ème} classe élémentaire
ÉCULLY	Ecole maternelle Charrière Blanche	1813W	Retrait 5 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Les Cerisiers	2733W	Retrait 6 ^{ème} classe
FEYZIN	Ecole primaire La Tour	1585Y	Création 7 ^{ème} classe élémentaire
FLEURIE	Ecole primaire de la Treille	2836H	Retrait 2 ^{ème} classe maternelle Création 4 ^{ème} classe élémentaire
FONTAINES SUR SAONE	Ecole primaire Les Marronniers	1074T	Création 8 ^{ème} classe élémentaire
	Ecole primaire Rêves en Saône	3513U	Création 9 ^{ème} classe élémentaire
FRANCHEVILLE	Ecole maternelle Jacques Prévert	1143T	Création 6 ^{ème} classe
	Ecole primaire Bel Air	2948E	Retrait 9 ^{ème} classe élémentaire
GENAS	Ecole primaire Anne Frank	3257R	Création 8 ^{ème} classe élémentaire
	Ecole primaire Nelson Mandela	3626S	Création 9 ^{ème} classe élémentaire
GIVORS	Ecole élémentaire Jacques Duclos	2610M	2 Retraits (8 ^{ème} et 7 ^{ème} classes)
	Ecole primaire Simone Veil	0465F	2 Créations (6 ^{ème} et 7 ^{ème} classes élémentaires)
GLEIZÉ	Ecole élémentaire La Chartonnière	2862L	Création 8 ^{ème} classe
GRIGNY	Ecole élémentaire Roger Tissot	3112H	Retrait 7 ^{ème} classe
IRIGNY	Ecole maternelle Hilaire Dunand	0482Z	Création 5 ^{ème} classe
LA MULATIÈRE	Ecole primaire du Grand Cèdre	3775D	Retrait 12 ^{ème} classe élémentaire
LA TOUR DE SALVAGNY	Ecole élémentaire Edmond Guion	1447Y	Création 11 ^{ème} classe
LAMURE SUR AZERGUES	Ecole primaire Avenue de la Gare	2737A	Retrait 4 ^{ème} classe élémentaire
LANCIÉ	Ecole primaire du Bourg	0953L	Retrait 2 ^{ème} classe maternelle Création 4 ^{ème} classe élémentaire
L'ARBRESLE	Ecole primaire Lassagne - Dolto	0342X	Création 5 ^{ème} classe maternelle Retrait 10 ^{ème} classe élémentaire

LENTILLY	Ecole maternelle La Clé Verte	2738B	Création 8 ^{ème} classe
LES HAIES	Ecole primaire du Bourg	1285X	Création d'une classe maternelle Retrait 3 ^{ème} classe élémentaire
LÉTRA	Ecole primaire Albert Jacquard	0874A	Retrait 4 ^{ème} classe élémentaire
LISSIEU	Ecole primaire Le Bois Dieu	2619X	Création 5 ^{ème} classe élémentaire
LOIRE SUR RHÔNE	Ecole élémentaire Drevet	2859H	Retrait 8 ^{ème} classe
LUCENAY	Ecole primaire Robert Doisneau	1396T	Création 6 ^{ème} classe élémentaire
LYON 1ER	Ecole maternelle Robert Doisneau	1072R	Retrait 5 ^{ème} classe
	Ecole maternelle Victor Hugo Application	1070N	Retrait 5 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Victor Hugo Application	1300N	Retrait 9 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Aveyron Application	3632Y	Retrait 15 ^{ème} classe
	Ecole primaire Michel Servet	3219Z	Création 10 ^{ème} classe élémentaire
LYON 2ÈME	Ecole primaire Lamartine	2893V	Retrait 4 ^{ème} classe maternelle
	Ecole primaire Michelet	3953X	Retrait 3 ^{ème} classe maternelle
LYON 3ÈME	Ecole maternelle Laurent Mourguet	3297J	Retrait 6 ^{ème} classe
	Ecole maternelle Antoine Charial	1060C	Retrait 6 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Nové Jossierand	0922C	2 Retraits (16 ^{ème} et 15 ^{ème} classes)
	Ecole élémentaire Antoine Charial	1453E	Retrait 16 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Condorcet	1463R	Retrait 11 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Anatole France	2263K	Retrait 11 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Jules Verne	3151A	Retrait 12 ^{ème} classe
	Ecole primaire Montbrillant	3993R	Retrait 8 ^{ème} classe élémentaire
Ecole primaire Aimé Césaire	4113W	Retrait 5 ^{ème} classe maternelle	
LYON 4ÈME	Ecole maternelle Commandant Arnaud	1050S	Retrait 6 ^{ème} classe
	Ecole maternelle Jean de la Fontaine	3990M	Retrait 8 ^{ème} classe
	Ecole maternelle Joseph Cornier Application	1048P	Retrait 8 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Commandant Arnaud	3016D	Retrait 14 ^{ème} classe
	Ecole primaire Des Entrepôts	3759L	Retrait 3 ^{ème} classe maternelle
LYON 5ÈME	Ecole maternelle François Truffaut	2824V	Création 3 ^{ème} classe
	Ecole maternelle Champvert Ouest	0149M	Retrait 4 ^{ème} classe
	Ecole maternelle Les Gémeaux	0217L	Retrait 5 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Jean Gerson	1314D	Retrait 8 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Albert Camus	3908Y	Retrait 9 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Ferdinand Buisson	3116M	Retrait 11 ^{ème} classe
LYON 6ÈME	Ecole élémentaire Louis Pradel	3600N	Retrait 9 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Jean Rostand Application	3031V	Retrait 14 ^{ème} classe
LYON 7ÈME	Ecole maternelle Aristide Briand	1180H	Retrait 9 ^{ème} classe
	Ecole maternelle Marc Bloch	1179G	Création 9 ^{ème} classe
	Ecole primaire Chavant	0440D	Retrait 4 ^{ème} classe maternelle
	Ecole primaire Françoise Héritier	4258D	Retrait 11 ^{ème} classe élémentaire
	Ecole primaire Julie - Victoire Daubié	4189D	Retrait 4 ^{ème} classe maternelle Création 13 ^{ème} classe élémentaire
Ecole primaire Ginkgo	4504W	5 Créations (2 classes maternelles et 3 classes élémentaires) Nouvelle école	

LYON 8ÈME	Ecole maternelle Charles Péguy	1165S	Retrait 12 ^{ème} classe
	Ecole maternelle Jean Macé	1173A	Retrait 7 ^{ème} classe
	Ecole maternelle Jean Giono	3747Y	Retrait 12 ^{ème} classe
	Ecole maternelle Alain Fournier	4213E	2 Retraits (13 ^{ème} et 12 ^{ème} classes)
	Ecole maternelle Paul Emile Victor	1161M	Retrait 5 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Charles Péguy	3237U	2 Retraits (19 ^{ème} et 18 ^{ème} classes)
	Ecole élémentaire Jean Giono	3511S	Retrait 18 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Alain Fournier	3557S	2 Retraits (19 ^{ème} et 18 ^{ème} classes)
	Ecole élémentaire Louis Pasteur	3907X	Retrait 14 ^{ème} classe
	Ecole primaire John Kennedy	3796B	Retrait 10 ^{ème} classe élémentaire
	Ecole primaire Lumière	3636C	Retrait 10 ^{ème} classe élémentaire
	Ecole primaire Anne Sylvestre	4410U	2 Créations (8 ^{ème} et 9 ^{ème} classes élémentaires)
	Ecole primaire Simone Veil	4369Z	Création 9 ^{ème} classe élémentaire
LYON 9ÈME	Ecole maternelle Les Eglantines	1152C	Retrait 4 ^{ème} classe
	Ecole maternelle Chapeau Rouge	1157H	Retrait 7 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Chapeau Rouge	0410W	Retrait 15 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Les Fougères	0391A	Retrait 7 ^{ème} classe
	Ecole primaire Les Anémones	2977L	Retrait 6 ^{ème} classe maternelle
	Ecole primaire Les Bleuets	3455F	2 Retraits (6 ^{ème} et 5 ^{ème} classes maternelles) Création 10 ^{ème} classe élémentaire
	Ecole primaire Les Géraniums	3991N	Création 7 ^{ème} classe maternelle Retrait 12 ^{ème} classe élémentaire
	Ecole primaire Antonin Laborde	3957B	Création 9 ^{ème} classe élémentaire
	Ecole primaire Joannès Masset	4298X	Création 6 ^{ème} classe maternelle Retrait 11 ^{ème} classe élémentaire
	Ecole primaire Montel	4408S	Création 6 ^{ème} classe élémentaire
MARCILLY D'AZERGUES	Ecole primaire Les Trois Châteaux	1251K	Création 2 ^{ème} classe maternelle
MARENNES	Ecole élémentaire du Bourg	3043H	Création 6 ^{ème} classe
MEYZIEU	Ecole maternelle Le Carreau	4459X	2 Créations (11 ^{ème} et 12 ^{ème} classes)
	Ecole maternelle Marcel Pagnol	3776E	Retrait 9 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Marcel Pagnol	3570F	Création 15 ^{ème} classe
	Ecole primaire Condorcet	1571H	Création 10 ^{ème} classe maternelle
	Ecole primaire René Cassin	3338D	Création 8 ^{ème} classe maternelle
	Ecole primaire Jacques Prévert	3958C	Retrait 16 ^{ème} classe élémentaire
	Ecole primaire Les Calabres	1563Z	Retrait 6 ^{ème} classe maternelle Création 13 ^{ème} classe élémentaire
MILLERY	Ecole élémentaire Mil'Fleurs	2777U	Création 8 ^{ème} classe
MIONS	Ecole élémentaire Germain Fumeux	3466T	Retrait 10 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Joseph Sibuet	3426Z	Création 13 ^{ème} classe
MONTANAY	Ecole maternelle Pep Neyraud	3254M	Retrait 5 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Louis Guillemot	1629W	Création 8 ^{ème} classe
MONTROMANT	Ecole primaire du Bourg	1356Z	Création d'une classe maternelle Retrait 2 ^{ème} classe élémentaire
MORNANT	Ecole maternelle Le Petit Prince	2405P	Retrait 7 ^{ème} classe
NEUVILLE SUR SAÔNE	Ecole maternelle Jacques Prévert	0475S	Création 5 ^{ème} classe

ODENAS	Ecole primaire du Bourg	3113J	Retrait 4 ^{ème} classe élémentaire
OULLINS	Ecole primaire La Saulaie	3568D	Création 5 ^{ème} classe élémentaire
	Ecole primaire Marie Curie	3994S	Retrait 7 ^{ème} classe élémentaire
	Ecole primaire Jean de la Fontaine	3715N	Création 11 ^{ème} classe élémentaire
PIERRE BÉNITE	Ecole maternelle Pablo Picasso	1707F	Retrait 13 ^{ème} classe
	Ecole maternelle Jean Lurcat	2603E	Retrait 6 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Paul Eluard	3716P	Création 19 ^{ème} classe
POLLIGNAY	Ecole primaire Michel Serres	0743H	Création 4 ^{ème} classe maternelle
PORTE DES PIERRES DORÉES	Ecole primaire du Bourg (Jarnioux)	0872Y	Retrait 3 ^{ème} classe élémentaire
RILLIEUX LA PAPE	Ecole maternelle Les Semailles	3717R	Retrait 11 ^{ème} classe
	Ecole maternelle Paul Chevallier	1634B	Retrait 6 ^{ème} classe
	Ecole maternelle Les Allagniers	3755G	Retrait 11 ^{ème} classe
	Ecole maternelle Le Mont Blanc	3826J	Retrait 10 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Les Charmilles	3569E	2 Retraits (21 ^{ème} et 20 ^{ème} classes)
	Ecole élémentaire Le Mont Blanc	3431E	Retrait 18 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Les Allagniers	3736L	Retrait 19 ^{ème} classe
	Ecole primaire Vancia	2300A	Retrait 4 ^{ème} classe maternelle
SAINT CYR AU MONT D'OR	Ecole élémentaire Champlong	3709G	Création 11 ^{ème} classe
SAINT DIDIER AU MONT D'OR	Ecole primaire du Bourg (école fusionnée)	3950U	Création 11 ^{ème} classe élémentaire
SAINT ÉTIENNE DES OULLIÈRES	Ecole maternelle René Dumont	3099U	Retrait 4 ^{ème} classe
SAINT ÉTIENNE LA VARENNE	Ecole primaire du Bourg	2834F	Retrait de la classe maternelle
SAINT FONTS	Ecole primaire Maison des 3 espaces	3760M	Retrait 12 ^{ème} classe élémentaire
	Ecole primaire Jules Vallès	3629V	Création 17 ^{ème} classe élémentaire
	Ecole primaire Simone Veil	4299Y	Retrait 7 ^{ème} classe maternelle Retrait 12 ^{ème} classe élémentaire
	Ecole primaire Salvador Allende	4190E	Création 7 ^{ème} classe maternelle 2 Retraits (14 ^{ème} et 13 ^{ème} classes élémentaires)
SAINT GENIS LAVAL	Ecole élémentaire Albert Mouton	3562X	Retrait 17 ^{ème} classe
SAINT GEORGES DE RENEINS	Ecole élémentaire Rue de Montchervet	0946D	Création 12 ^{ème} classe
SAINT JUST D'AVRAY	Ecole primaire Des 4 Saisons	0877D	Retrait 3 ^{ème} classe élémentaire
SAINT LAURENT DE MÛRE	Ecole maternelle Le Bois Joli	2535F	Création 7 ^{ème} classe
SAINT PIERRE DE CHANDIEU	Ecole élémentaire René Cassin	2474P	Retrait 15 ^{ème} classe
SAINT PRIEST	Ecole maternelle Edouard Herriot	1541A	Retrait 9 ^{ème} classe
	Ecole maternelle Joseph Brenier	4334L	Création 9 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Edouard Herriot	3387G	Retrait 21 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Joseph Brenier	3614D	Retrait 22 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Simone Signoret	0167G	Retrait 11 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Revaison	3532P	Création 14 ^{ème} classe
	Ecole primaire Les Marendiers	3850K	Retrait 9 ^{ème} classe élémentaire
	Ecole primaire Hector Berlioz	3317F	Retrait 7 ^{ème} classe maternelle 2 Retraits (16 ^{ème} et 15 ^{ème} classes élémentaires)

SAINT SYMPHORIEN D'OZON	Ecole maternelle Les Marais	2605G	Retrait 4 ^{ème} classe
	Ecole primaire du Parc	2896Y	Création 5 ^{ème} classe maternelle
SAINTE FOY LÈS LYON	Ecole maternelle Herbinière Lebert	2439B	Retrait de la classe unique
	Ecole élémentaire Robert Schuman	3029T	Retrait 6 ^{ème} classe
	Ecole primaire La Gravière	0234E	Retrait 5 ^{ème} classe maternelle
	Ecole primaire du Centre	3894H	Retrait 4 ^{ème} classe maternelle
SATHONAY CAMP	Ecole maternelle Louis Regard	1642K	Création 10 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Louis Regard	3423W	Création 15 ^{ème} classe
SEREZIN DU RHÔNE	Ecole maternelle La Souris Verte	2823U	Retrait 6 ^{ème} classe
SOLAIZE	Ecole maternelle Rue du 8 mai 1945	2815K	Retrait 5 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Chantabeau	2833E	Création 9 ^{ème} classe
SOUCIEU EN JARREST	Ecole élémentaire Les Chadrillons	3158H	Création 12 ^{ème} classe
SOURCIEUX LES MINES	Ecole primaire de La Source	1449A	Création 3 ^{ème} classe maternelle Retrait 7 ^{ème} classe élémentaire
TASSIN LA DEMI LUNE	Ecole élémentaire Berlier - Vincent	0751S	Retrait 8 ^{ème} classe
TERNAND	Ecole primaire du Vieux Bourg	0882J	Création 3 ^{ème} classe élémentaire
TERNAY	Ecole maternelle Fléviu	0157W	Création 5 ^{ème} classe
	Ecole maternelle Les Pierres	2754U	Création 5 ^{ème} classe
THURINS	Ecole primaire Les Veloutiers	0753U	Création 3 ^{ème} classe maternelle Création 5 ^{ème} classe élémentaire
VAL D'OINGT	Ecole élémentaire Rue du 11 Novembre 1918 (Le Bois d'Oingt)	0863N	Retrait 6 ^{ème} classe
VAULX EN VELIN	Ecole maternelle Pierre et Marie Curie	0501V	Retrait 6 ^{ème} classe
	Ecole maternelle Frédéric Mistral	0504Y	Retrait 10 ^{ème} classe
	Ecole maternelle Jean Vilar	3615E	Retrait 6 ^{ème} classe
	Ecole maternelle Le Chat Perché	3756H	Retrait 6 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Anatole France	1822F	Retrait 11 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Pablo Neruda	1825J	Retrait 8 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Frédéric Mistral	1414M	Retrait 19 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Youri Gagarine	0164D	Retrait 18 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Grandclément	1405C	Retrait 19 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Pierre et Marie Curie	3111G	Création 10 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Angelina Courcelles	3574K	Retrait 17 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Jean Vilar	3533R	Création 18 ^{ème} classe
	Ecole élémentaire Henri Wallon	3534S	Retrait 19 ^{ème} classe
	Ecole primaire Katherine Johnson	4409T	2 Créations (7 ^{ème} et 8 ^{ème} classes maternelle) 2 Créations (8 ^{ème} et 9 ^{ème} classes élémentaires)
	Ecole primaire René Beauverie	4226U	Création 8 ^{ème} classe maternelle Retrait 12 ^{ème} classe élémentaire

VÉNISSIEUX

Ecole maternelle Centre	1193X	Création 13 ^{ème} classe
Ecole maternelle Jean Moulin	1081A	Retrait 8 ^{ème} classe
Ecole maternelle Léo Lagrange	3435J	Retrait 9 ^{ème} classe
Ecole maternelle Max Barel	4303C	Retrait 9 ^{ème} classe
Ecole maternelle Saint-Exupéry	3900P	Retrait 8 ^{ème} classe
Ecole maternelle Paul Langevin	4462A	Retrait 11 ^{ème} classe
Ecole élémentaire Louis Pergaud B	2303D	Retrait 10 ^{ème} classe
Ecole élémentaire Moulin à Vent	0909N	Création 15 ^{ème} classe
Ecole élémentaire Max Barel	3156F	Retrait 20 ^{ème} classe
Ecole élémentaire Le Charreard	3428B	Création 15 ^{ème} classe
Ecole élémentaire Gabriel Péri (école scissionnée)	3034Y	Retrait 17 ^{ème} classe
Ecole élémentaire Louis Pasteur	3290B	2 Retraits (16 ^{ème} et 15 ^{ème} classes)
Ecole élémentaire Centre	3514V	Retrait 20 ^{ème} classe
Ecole élémentaire Henri Wallon	3170W	2 Retraits (14 ^{ème} et 13 ^{ème} classes)
Ecole élémentaire Anatole France A	1717S	2 Retraits (15 ^{ème} et 14 ^{ème} classes)
Ecole élémentaire Anatole France B	1719U	Retrait 13 ^{ème} classe
Ecole élémentaire Flora Tristan	4259E	2 Retraits (15 ^{ème} et 14 ^{ème} classes)
Ecole élémentaire Saint-Exupéry	0163C	Création 13 ^{ème} classe
Ecole élémentaire Paul Langevin	3901R	Retrait 18 ^{ème} classe
Ecole primaire Charles Perrault	3852M	Retrait 12 ^{ème} classe élémentaire
Ecole primaire Ernest Renan	0908M	Création 12 ^{ème} classe élémentaire
Ecole primaire Georges Levy	2540L	Création 11 ^{ème} classe élémentaire

VILLECHENÈVE

Ecole primaire Les Milottiers	1362F	Retrait 4 ^{ème} classe élémentaire
-------------------------------	-------	---

VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

Ecole primaire Claudel-Dumontet	1123W	Création 5 ^{ème} classe maternelle Retrait 11 ^{ème} classe élémentaire
Ecole primaire Jacques Prévert	1790W	Retrait 12 ^{ème} classe élémentaire
Ecole primaire Jean Bonthoux	3163N	Retrait 10 ^{ème} classe élémentaire
Ecole Albert Camus	2976K	Création 6 ^{ème} classe maternelle

VILLEURBANNE	Ecole maternelle François Truffaut	3145U	Retrait 6 ^{ème} classe	
	Ecole maternelle Saint - Exupéry	2847V	2 Retraits (11 ^{ème} et 10 ^{ème} classes)	
	Ecole maternelle Jules Ferry	1203H	Retrait 10 ^{ème} classe	
	Ecole maternelle Albert Camus	1712L	2 Retraits (13 ^{ème} et 12 ^{ème} classes)	
	Ecole maternelle Croix Luizet	1202G	2 Retraits (9 ^{ème} et 8 ^{ème} classes)	
	Ecole maternelle Jean Moulin	1205K	Retrait 10 ^{ème} classe	
	Ecole maternelle Descartes	1208N	Retrait 7 ^{ème} classe	
	Ecole maternelle Léon Jouhaux	1215W	Retrait 8 ^{ème} classe	
	Ecole maternelle Antonin Perrin	1216X	3 Retraits (12 ^{ème} , 11 ^{ème} et 10 ^{ème} classes)	
	Ecole maternelle Anatole France	1210R	Création 9 ^{ème} classe	
	Ecole maternelle Jules Guesde	1211S	Retrait 11 ^{ème} classe	
	Ecole maternelle Louis Pasteur	3753E	Création 11 ^{ème} classe	
	Ecole élémentaire Jean Zay	3084C	Retrait 14 ^{ème} classe	
	Ecole élémentaire Jean Moulin	3456G	2 Retraits (19 ^{ème} et 18 ^{ème} classes)	
	Ecole élémentaire Château Gaillard	3512T	Création 16 ^{ème} classe	
	Ecole élémentaire Albert Camus	3245C	Retrait 22 ^{ème} classe	
	Ecole élémentaire Anatole France	3724Y	Retrait 15 ^{ème} classe	
	Ecole élémentaire Jean Jaurès	3291C	2 Retraits (21 ^{ème} et 20 ^{ème} classes)	
	Ecole élémentaire Antonin Perrin	3033X	3 Retraits (22 ^{ème} , 21 ^{ème} et 20 ^{ème} classes)	
	Ecole élémentaire Louis Pasteur	3042G	2 Retraits (20 ^{ème} et 19 ^{ème} classes)	
	Ecole élémentaire Jules Ferry	2853B	Retrait 17 ^{ème} classe	
	Ecole primaire Rosa Parks	4260F	Création 7 ^{ème} classe maternelle Création 10 ^{ème} classe élémentaire	
	Ecole primaire Simone Veil	4331H	Création 7 ^{ème} classe maternelle 2 Créations (9 ^{ème} et 10 ^{ème} classes élémentaires)	
	Ecole primaire Grandclément	4505X	10 Créations (4 classes maternelles et 6 classes élémentaires) Nouvelle école	
	VOURLES	Ecole primaire Girard Desargues	3964J	Retrait 8 ^{ème} classe élémentaire

II - FUSIONS D'ÉCOLES (avec direction unique) :

DARDILLY maternelle Le Grégoire (0693633Z) et élémentaire Le Grégoire (0691241Z)

LYON 8ÈME maternelle Olympe de Gouges (0691782M) et maternelle Pasteur (0691164R)

LYON 9ÈME maternelle Les Dahlias (0692811F) et élémentaire Les Dahlias (0693293E)

SAINT DIDIER AU MONT D'OR élémentaire Saint Fortunat (0691254N) et primaire du Bourg (0693950U)

III - CRÉATIONS D'ÉCOLES :

LYON 7ÈME Création de l'école primaire Ginkgo (0694504W)

VILLEURBANNE Création de l'école primaire Grandclément (0694505X)

IV - FERMETURE D'ÉCOLE :

SAINTE FOY LÈS LYON Fermeture de l'école maternelle Herbinière Lebert (0692439B)

V - SCISSIONS D'ÉCOLES :

VÉNISSIEUX

Scission de l'école primaire Joliot Curie (0693035Z) en deux écoles distinctes :

- l'école maternelle Joliot Curie (0694506Y)
- l'école élémentaire Joliot Curie (0693035Z)

Scission de l'école primaire Gabriel Péri (0693034Y) en deux écoles distinctes :

- l'école maternelle Gabriel Péri (0694507Z)
- l'école élémentaire Gabriel Péri (0693034Y)

VI - SCOLARISATION DES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS :

➤ **Référent (ERSEH) :**

- Création d'un poste d'enseignant référent au Collège Le Petit Pont à Saint Martin en Haut

➤ **ULIS écoles :**

• Création :

- Création d'une ULIS (Troubles du Spectre Autistique) à l'école primaire Lumière à Lyon 8^{ème} (0693636C)

• Transferts :

- Transfert de l'ULIS de l'école élémentaire Guilloux à Saint Genis Laval (0693537V) à l'école primaire Paul Frantz à Saint Genis Laval (0693848H)

- Transfert de l'ULIS de l'école élémentaire Joseph Brenier à Saint Priest (0693614D) à l'école primaire Berliet à Saint Priest (0693912C)

- Transfert d'une des deux ULIS de l'école élémentaire Jean Jaurès à Villeurbanne (0693291C) à l'école élémentaire Antonin Perrin à Villeurbanne (0693033X)

• Changement de spécialité :

- Transformation de l'ULIS Troubles des Fonctions Cognitives (TFC) de l'école élémentaire Léo Lagrange à Vénissieux (0693326R) en ULIS Troubles du Spectre Autistique (TSA)

➤ **Unité d'enseignement maternelle pour enfants autistes (UEMA) :**

• Créations :

- Création d'une UEMA à l'école primaire Anne Sylvestre à Lyon 8^{ème} (0694410U)

- Création d'une UEMA à l'école maternelle Jean Zay à Villeurbanne (0691218Z)

➤ **Postes d'enseignants spécialisés en établissements médico-éducatifs et hôpitaux :**

• Créations :

- Création d'un poste d'enseignant spécialisé à l'IMP Judith Surgot à Francheville (0692662U)

- Création d'un poste d'enseignant spécialisé à l'IES Les Primevères à Lyon 9^{ème} (0692659R)

- Création d'un poste d'enseignant spécialisé au DITEP de Villeurbanne (0694120D)

• Retraits :

- Retrait d'un demi-poste d'enseignant spécialisé au Centre d'Education Motrice Henri Gormand à Bron (0691830P)

- Retrait du poste d'enseignant spécialisé au DEAT de Décines-Charpieu (0694067W)

- Retrait d'un poste d'enseignant spécialisé à la SEES Champagnat à Lyon 9^{ème} (0691836W)

- Retrait du poste d'enseignant spécialisé à La Halte Montaberlet de Saint Priest (0694068X)

- Retrait d'un poste d'enseignant spécialisé au SSEFS Recteur-Louis à Vaulx en Velin (0693123V)

• Fusion :

- Fusion de la SEES Champagnat à Lyon 9^{ème} (0691836W) et du SSEFS Recteur Louis à Vaulx en Velin (0693123V)

➤ **Pôle d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS) :**

• Transfert :

- Une classe LSF de l'école maternelle Condorcet à Lyon 3^{ème} (0691055X) est transférée à l'école élémentaire Condorcet à Lyon 3^{ème} (0691463R).

➤ **Poste à la MDPH :**

- Création d'un poste d'enseignant à la MDPH en régularisation de l'avenant à la convention signé en 2019.

➤ **Poste Pôle ASH DSDEN :**

- Retrait du poste chargé de mission RAPTE

➤ **Postes UPE2A :**

- **Créations :**

Création de 2 postes itinérants rattachés à l'IEN-ASH3 (0693020H) : un pour le secteur de Anse-Villefranche et un pour le secteur Rhône Sud (Mornant, Grézieu la Varenne, Saint Pierre de Chandieu)

- **Retraits :**

- Retrait d'un demi-poste UPE2A à l'école élémentaire Le Chater à Francheville (0693117N)
- Retrait d'un poste UPE2A à l'école élémentaire Albert Camus à Lyon 5^{ème} (0693908Y)
- Retrait d'un poste UPE2A à l'école élémentaire Alain Fournier à Lyon 8^{ème} (0693557S)
- Retrait d'un demi-poste UPE2A à l'école élémentaire Paul Eluard à Pierre Bénite (0693716P)

- **Transferts :**

- Le demi-poste UPE2A implanté à l'école élémentaire Simone Signoret à Saint Priest (0690167G) est transféré à l'école primaire Claude Farrère à Saint Priest (0690168H)
- Le poste UPE2A implanté à l'école primaire Claude Farrère à Saint Priest (0690168H) est transféré à l'école élémentaire Joseph Brenier à Saint Priest (0693614D)
- Le poste UPE2A implanté à l'école élémentaire Antonin Perrin à Villeurbanne (0693033X) est transféré à l'école élémentaire Léon Jouhaux à Villeurbanne (0692978M).

➤ **Postes pôles ressources :** Créations de 2 postes :

- 0,5 pour la circonscription de Bron
- 0,5 pour la circonscription de Saint Priest
- 0,5 pour la circonscription de L'Arbresle
- 0,5 pour la circonscription de Tarare

VII - DÉCHARGES DES MAITRES FORMATEURS (PEMF) :

- 9,55 emplois supplémentaires pour les décharges d'application pour rétablir à 33% le temps de formation des PEMF

VIII - REMPLACEMENT :

- Création de 60 postes de remplaçants pour rétablir la brigade REP+ et assurer le remplacement des 9 journées réglementaires de formation et concertation des enseignants en REP+
- Création de 5 postes de remplaçants pour la brigade départementale

IX - POSTES FLÉCHÉS « Langues Vivantes » :

- **Créations sur postes vacants :**

- Élémentaire Cavenne à Lyon 7^{ème} (0690431U) - 1 poste fléché anglais pour projet EMILE
- Primaire du Bourg à Saint Didier au Mont d'Or (0693950U) - 1 poste fléché anglais pour projet EMILE en élémentaire
- Primaire Jean Guéhenno à Saint Fons (0691868F) - 1 poste fléché anglais pour projet EMILE en maternelle
- Élémentaire Jules Guesde à Villeurbanne (0693394P) - 1 poste fléché anglais pour projet EMILE

- **Retrait :**

- Primaire Les Calabres à Meyzieu (0691563Z) - 1 poste fléché allemand

X - FONCTIONS ADMINISTRATIVES EXCEPTIONNELLES :

- Retrait de 4 postes pour fonctions administratives exceptionnelles rattachés à la DSDEN.

XI - DECHARGES DE DIRECTION :

L'école primaire Ginkgo à Lyon 7^{ème} et l'école primaire Grandclément à Villeurbanne bénéficieront à titre exceptionnel pour un an d'un quart de décharge supplémentaire à la décharge légale de direction.

L'école maternelle Jean Zay à Villeurbanne aura une demi décharge de direction à titre exceptionnel pour un an en raison de l'ouverture de l'UEMA.

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2022-10-25-00003

AP interdiction jerrican 251022

Le Préfet

**Arrêté préfectoral n°
portant interdiction de vente de carburant sous forme conditionnée (jerricans, bidons, etc.)
dans les stations-service du département du Rhône**

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet de la zone de Défense et de Sécurité Sud-Est
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 742-12 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 2215-1-4°;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 nommant M. Pascal MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

Considérant que le carburant, essence ou gasoil est soumis à une réglementation relative au transport des marchandises dangereuses qui impose le respect de règles strictes pour son transport et son stockage, peu compatibles notamment avec son transport dans un véhicule léger ;

Considérant la nécessité d'assurer la protection et la sécurité des personnes face au danger et risques d'accidents graves que pourraient provoquer le transport de ces matières et le stockage inappropriés ;

Considérant également les risques de troubles à l'ordre public que pourrait entraîner l'usage de ces produits dangereux à d'autres fins que ceux auxquels ils sont destinés ;

Considérant la sur-consommation constatée dans le département du Rhône de tous types de carburant ;

Considérant la nécessité d'éviter la constitution de sur-stocks de prudence ;

Sur proposition de la Directrice de la Sécurité et de la Protection civiles ;

ARRÊTE

Article 1er: La vente et l'achat de carburants (essence, éthanol, gazole, GPL) dans des récipients transportables manuellement sont interdits sur l'ensemble du département du Rhône sauf pour un usage professionnel dûment justifié.

Article 2 : Les détaillants, gérants et exploitants des stations-service, y compris celles qui disposent d'appareils automatisés permettant la distribution de carburant, prennent les dispositions nécessaires pour faire respecter cette interdiction.

Article 3 : Les détaillants, gérants et exploitants des stations-service se chargent d'afficher sur leurs pompes l'interdiction de l'article 1er afin d'en informer les usagers.

Article 4: Cette interdiction est applicable à compter du 26 octobre 2022 à 00h00 jusqu'au 29 octobre 2022 à minuit.

Article 5 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs (RAA) du département du Rhône, accessible à l'adresse suivante : <https://www.rhone.gouv.fr/Publications/Recueil-desactes-administratifs-du-Rhone-RAA>.

Article 7 : Monsieur le Préfet Délégué pour la Défense et la Sécurité, Madame la Préfète, secrétaire générale, Préfète Déléguée pour l'Égalité des Chances, Monsieur le directeur de cabinet du Préfet, les maires du département, le Président de la Métropole de Lyon, le président du Conseil Départemental du Rhône, le directeur départemental de la sécurité publique du Rhône, le commandant du groupement de gendarmerie du Rhône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

A Lyon, le 25/10/2022

Signé

Pascal MAILHOS

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester la décision, vous avez la possibilité de former un recours administratif dans le délai de deux mois suivant la notification de la décision :

- **Soit un recours gracieux** auprès de Monsieur Le préfet du Rhône, 18 Rue de Bonnel, 69003 Lyon
- **Soit un recours hiérarchique** auprès du ministère de l'intérieur – Direction des libertés publiques et des affaires juridiques – 11 rue Saussaies – 75 800 Paris CEDEX 08
- **Soit un recours contentieux** devant la juridiction administrative au plus tard avant l'expiration du deuxième mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du deuxième mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique)

Ce recours doit être enregistré au Greffe du Tribunal Administratif de Lyon – 184 rue Duguesclin – 69 433 Lyon CEDEX 3

Ce recours peut aussi être déposé par écrit auprès de la juridiction ou au moyen de l'application www.telerecours.fr

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2022-10-25-00002

arrete du 25 10 2022 designation pompe station

Le Préfet

**Arrêté préfectoral n°
relatif à l'approvisionnement des véhicules prioritaires dans certaines stations service**

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet de la zone de Défense et de Sécurité Sud-Est
Préfet du Rhône

Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu le décret n° 2022-423 du 25 mars 2022 modifié relatif à l'aide exceptionnelle à l'acquisition de carburants ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 nommant M. Pascal MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

Vu l'accord du Directeur Régional de TotalEnergies Auvergne Rhône-Alpes daté du 12 octobre 2022 ;

Considérant les tensions sur l'approvisionnement en carburants constatées sur le territoire départemental

Considérant que la demande actuelle en carburants est élevée du fait de l'aide exceptionnelle à l'acquisition prévue par le décret du 25 mars 2022 susvisé et de la remise supplémentaire sur les prix octroyée par l'un des principaux distributeurs ;

Considérant les mouvements sociaux impactant l'approvisionnement des stations service du département du Rhône ;

Considérant la sur-consommation constatée entre 6 à 50% par rapport à la normale de tout type de carburant, dans certaines stations ;

Considérant la rupture partielle ou totale en carburant constatée dans plusieurs stations du département ;

Considérant que de nombreux services publics, des services de maintenance et de sécurité et des professions médicales et paramédicales ont besoin de véhicules motorisés pour accomplir leurs missions essentielles et urgentes ; que ces missions ne sauraient être interrompues sans créer de graves désordres et troubles à l'ordre public ; que ces services rencontrent également des difficultés à approvisionner leurs véhicules en carburant ; que ces perturbations de l'approvisionnement en carburant compromettent donc la continuité des services publics essentiels ; que la santé et la sécurité de la population ne peuvent ainsi être garanties ;

Sur proposition de la Directrice de la Sécurité et de la Protection Civiles ;

ARRÊTE

I - Dispositions portant désignation de certaines stations service réservées au bénéfice des véhicules prioritaires

Article 1^{er} : Les stations-service listées en annexe 1 sont désignées afin d'assurer l'approvisionnement en carburant et combustible des véhicules prioritaires définis à l'annexe 2 ;

Article 2 : Les stations-service désignées consacrent une file et une pompe alimentée en gasoil et en essence sans plomb 95 et 98 à l'approvisionnement des véhicules prioritaires ;

Article 3 : Les stations-service désignées s'assurent en temps réel que leur stock est suffisant pour approvisionner durant leur horaire habituel d'ouverture les véhicules prioritaires ;

Article 4 : Chaque conducteur de véhicule prioritaire identifié en annexe 2 justifiera du statut de véhicule prioritaire par la présentation d'une carte professionnelle ;

Article 5 : Chaque station-service désignée devra procéder à un affichage portant les mentions suivantes: "Par décision préfectorale du 25 octobre 2022, cette pompe est réservée à l'approvisionnement des véhicules prioritaires". La liste des véhicules prioritaires accompagnera ces affichages.

II- Dispositions finales

Article 6 : Le présent arrêté est applicable à compter du 26 octobre 2022 à 00h00 jusqu'au 29 octobre 2022 à minuit.

Article 7 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et punie de l'amende prévue pour les contraventions de 2^{ème} classe;

Article 8 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif (RAA) du département du Rhône, accessible à l'adresse suivante : <https://www.rhone.gouv.fr/Publications/Recueil-des-actes-administratifs-du-Rhone-RAA>.

Article 9 : Monsieur le Préfet Délégué pour la Défense et la Sécurité, Madame la Préfète, secrétaire générale, Préfète Déléguée pour l'Égalité des Chances, Monsieur le directeur de cabinet du Préfet, les maires du département, le Président de la Métropole de Lyon, le président du Conseil Départemental du Rhône, le directeur départemental de la sécurité publique du Rhône, le commandant du groupement de gendarmerie du Rhône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

A Lyon, le 25/10/2022
Signé

Pascal MAILHOS

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester la décision, vous avez la possibilité de former un recours administratif dans le délai de deux mois suivant la notification de la décision :

- **Soit un recours gracieux** auprès de Monsieur Le préfet du Rhône, 18 Rue de Bonnel, 69003 Lyon
- **Soit un recours hiérarchique** auprès du ministère de l'intérieur – Direction des libertés publiques et des affaires juridiques – 11 rue Saussaies – 75 800 Paris CEDEX 08
- **Soit un recours contentieux** devant la juridiction administrative au plus tard avant l'expiration du deuxième mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du deuxième mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique)

Ce recours doit être enregistré au Greffe du Tribunal Administratif de Lyon – 184 rue Duguesclin – 69 433 Lyon CEDEX 3

Ce recours peut aussi être déposé par écrit auprès de la juridiction ou au moyen de l'application www.telerecours.fr

ANNEXE 1

LISTE DES STATIONS SERVICE RESERVEES PARTIELLEMENT AU BENEFICE DES VEHICULES PRIORITAIRES

MARQUE	NOM DE SITE	RUE	VILLE	CODE POSTAL
TOTAL	REL.SOLAIZE	A7-Aire de Solaize	ST SYMPHORIEN D'OZON	69360
TOTAL	REL.BRUYER ES PAISY	A6-Aire de Bruyères- Paisy	DARDILLY	69570
TOTAL	RELAIS GARIBALDI	344 rue Garibaldi	LYON	69007
TOTAL ACCESS	REL. LES BRONDILLAN TS	BD Laurent Bonnevey	BRON	69500
TOTAL ACCESS	RELAIS FONTAINES MARRONIERS	46, Avenue des Maronniers	FONTAINES SUR SAÔNE	69270
TOTAL ACCESS	RELAIS TARARE LA TURDINE	60 avenue Edouard Herriot	TARARE	69170

ANNEXE 2

LISTE DES VEHICULES PRIORITAIRES

- Les véhicules sérigraphiés et banalisés des armées, de la police nationale, de la gendarmerie nationale, de police municipale, des douanes, des services pénitentiaires, des services du déminage
- les véhicules opérationnels des services de secours et d'incendie
- les véhicules du SAMU et du SMUR
- les véhicules sérigraphiés des associations agréées de sécurité civile
- les véhicules de transports sanitaires (ambulances hospitalières et privées agréées)
- les véhicules nécessaires à l'approvisionnement logistique des établissements de santé
- les véhicules de transport de produits sanguins, pharmaceutiques et d'oxygène
- les véhicules des laboratoires de biologie médicale
- les véhicules des médecins, des infirmiers, des personnels hospitaliers, des professionnels paramédicaux et des personnels des services de soins à domicile au profit des personnes âgées dépendantes ou en situation de handicap
- les véhicules des vétérinaires
- les véhicules des dentistes
- les véhicules des services funéraires
- les transports scolaires
- les véhicules de collecte des ordures ménagères et des déchets hospitaliers
- les véhicules d'urgence disposant d'avertisseurs sonores et lumineux et sérigraphiés (RTE, EDF, ENGIE, ENEDIS, GRDF, télécommunications...)
- les véhicules de transport d'hydrocarbures
- les véhicules de transport de fonds
- les véhicules d'intervention d'urgence de la SNCF et des opérateurs de transport
- les véhicules de dépannage routier
- les véhicules de taxi conventionnés CPAM
- les véhicules des organismes intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance